



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



Bruxelles, le 10 novembre 2008  
15478/08 (Presse 321)

## **Le Conseil adopte l'action commune sur une opération de l'Union européenne contre la piraterie et les vols à main armée au large de la Somalie**

Le Conseil a adopté aujourd'hui l'action commune concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie ([13989/08](#)).

L'opération - EU NAVFOR Somalie opération "Atalanta" - que l'Union a l'objectif de lancer en décembre viendra à l'appui des résolutions 1814 (2008), 1816 (2008) et 1838 (2008) du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU). Elle vise à contribuer à la protection des navires du Programme alimentaire mondial (PAM) qui acheminent l'aide alimentaire aux populations déplacées de Somalie, à la protection des navires vulnérables naviguant au large des côtes de Somalie, ainsi qu'à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et des vols à main armée au large de ces côtes.

# **P R E S S E**

---

L'opération aura notamment pour mandat de fournir une protection aux navires affrétés par le PAM, y compris par la présence à bord des navires concernés d'éléments armés, de protéger les navires marchands naviguant dans les zones où elle est déployée, de surveiller les zones au large des côtes de la Somalie présentant des risques pour les activités maritimes et de prendre les mesures nécessaires pour dissuader, prévenir et intervenir afin de mettre fin aux actes de piraterie ou aux vols à main armée qui pourraient être commis dans les zones où elle est présente.

Le vice-amiral Phillip Jones est nommé commandant de l'opération et l'état-major de l'opération de l'UE est situé à Northwood au Royaume-Uni.

Le lancement de l'opération représentera une intensification des efforts de l'UE pour lutter contre les actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes de la Somalie, efforts au titre desquels l'Union a déjà établi en septembre une cellule de coordination militaire à l'appui de la résolution 1816 (2008) du Conseil de sécurité (EU NAVCO)<sup>1</sup>.

---

---

<sup>1</sup> JO L 252 du 20.9.2008, p. 39. [www.consilium.europa.eu/eu-navco](http://www.consilium.europa.eu/eu-navco)



**UNION EUROPÉENNE**  
**POLITIQUE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE**

## **Opération militaire de l'UE**

### **EU NAVFOR Somalie**

L'Union européenne s'apprête à mener une opération militaire en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie. Le 10 novembre 2008, le Conseil a adopté une action commune en ce sens.

Cette opération militaire, dénommée EU NAVFOR Somalie - opération "Atalanta", sera lancée à l'appui des résolutions 1814 (2008), 1816 (2008) et 1838 (2008) du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) en vue de contribuer :

- à la protection des navires du Programme alimentaire mondial (PAM) qui acheminent l'aide alimentaire aux populations déplacées de Somalie,
- à la protection des navires vulnérables naviguant au large des côtes de Somalie, ainsi qu'à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et des vols à main armée au large des côtes de la Somalie.

Cette opération, qui est la première opération navale de l'Union européenne, s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

#### **Mandat**

Le mandat de l'opération inclura notamment les éléments suivants:

- fournir une protection aux navires affrétés par le PAM, y compris par la présence à bord des navires concernés d'éléments armés de l'opération, en particulier lorsqu'ils naviguent dans les eaux territoriales de la Somalie ;
- protéger les navires marchands naviguant dans les zones où elle est déployée ;

- surveiller les zones au large des côtes de la Somalie, y compris ses eaux territoriales, présentant des risques pour les activités maritimes, en particulier le trafic maritime ;
- prendre les mesures nécessaires, y compris l'usage de la force, pour dissuader, prévenir et intervenir afin de mettre fin aux actes de piraterie ou aux vols à main armée qui pourraient être commis dans les zones où elle est présente.

### **Structures et dispositif**

Le vice-amiral Phillip Jones est nommé Commandant de l'opération et l'état-major de l'opération de l'UE est situé à Northwood au Royaume-Uni.

Le Comité politique et de sécurité (COPS) exerce le contrôle politique et la direction stratégique de l'opération militaire de l'UE, sous la responsabilité du Conseil.

L'opération est prévue pour une durée de 12 mois.

L'estimation du montant de référence financière pour les coûts communs de l'opération s'élève à EUR 8,3 millions.

En vue de l'exercice éventuel de poursuites judiciaires par les États compétents, l'opération peut appréhender, retenir et transférer les personnes ayant commis ou suspectées d'avoir commis des actes de piraterie ou des vols à main armée dans les zones où elle est présente et saisir les navires des pirates ou des voleurs à main armée ou les navires capturés à la suite d'un acte de piraterie ou de vols à main armée et qui sont aux mains de pirates ainsi que les biens se trouvant à leur bord.

L'opération peut établir une liaison avec les organisations, entités et États agissant dans la région pour lutter contre les actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes de la Somalie.

Pour rappel, vivement préoccupé à l'égard des actes de piraterie et des vols à main armée au large des côtes de la Somalie, le Conseil de l'Union européenne a établi dès septembre 2008, une cellule de coordination (EU NAVCO) chargée de soutenir les actions de surveillance et de protection menées par certains Etats membres au large des côtes somaliennes. Les activités menées par la cellule EU NAVCO prendront fin avec le lancement de l'opération militaire EU NAVFOR .

Pour plus d'informations sur cette cellule : [www.consilium.europa.eu/eu-navco](http://www.consilium.europa.eu/eu-navco)